

# MOTORSPORT PASSION EVENTS

## RÈGLEMENT TECHNIQUE 2025 OPEN FORMULA SERIES 2025

« Ce texte est écrit sous forme d'autorisation, par conséquent tout ce qui n'est pas écrit est interdit »

### **Art. 1 : Définition des véhicules autorisés**

**CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** est ouvert aux monoplaces de promotions conçues pour les courses de vitesse en circuit fermé. Elles devront être conformes à leurs configurations d'origine dans le cas contraire une demande auprès de **MOTORSPORT PASSION EVENTS** devra être effectuée et suivra une validation des commissaires techniques.

### **Art. 2 : Modifications et adjonctions autorisées ou obligatoires**

Les évolutions par rapport au règlement technique original des monoplaces sont explicitées dans les différents paragraphes du présent règlement. Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé dans le présent règlement ou dans les mises à jour diffusées par le bureau est interdit.

### **Art. 3 : Hauteur de caisse et poids minimum**

Les monoplaces devront respecter les hauteurs de caisse et poids minimaux suivants, à tout moment de l'épreuve et particulièrement immédiatement après les essais qualificatifs et les courses dans des conditions de parc fermé, c'est-à-dire dans l'état où elles viennent de courir, et sans aucune intervention d'aucune sorte :

- Poids minimum sans pilote ni équipement : 420 kgs, pour toutes les Formule Ford Kent. Hauteur de caisse 40 mm minimum pilote à bord.
- Poids minimum sans pilote ni équipement : 460 kgs, pour les Formules Ford Zetec. Hauteur de caisse 40 mm minimum pilote à bord.
- Poids minimum sans pilote ni équipement : Libre, pour les FR/FF Atmo.

En cas de doute les commissaires techniques feront vidanger le réservoir d'essence, celle-ci ne peut être considérée comme du lest. Les commissaires techniques pourront à l'issue des essais qualificatifs et courses demander de manière aléatoire le contrôle des monoplaces de chaque classe .

## **Art. 4 : Moteur**

### 4.1 : Moteur

Les seuls moteurs autorisés sont ceux qui étaient à l'origine (et uniquement dans la configuration d'origine) dans chaque catégorie de voitures. Dans le cas contraire une demande auprès de **MOTORSPORT PASSION EVENTS** devra être effectuée et suivra une validation des commissaires techniques. En cas de doute de conformité les moteurs pourront être plombés et contrôlés par le commissaire technique. **Le concurrent qui serait contrôlé avec un moteur non conforme se verra retiré tous ses points acquis depuis la première épreuve de la saison.** Si la non conformité est avérée en cours de saison, le pilote pourra évidemment marquer des points pour les meetings suivants, une fois le retour de son auto en totale conformité. **MOTORSPORT PASSION EVENTS** se réserve le droit de faire plomber tous les moteurs en début de saison.

### 4.2 : Injection électronique

Pour les Formules Ford Zetec, seuls les calculateurs d'injection Pectel d'origine ou Race Ready Pectel T2 sont autorisés. **MOTORSPORT PASSION EVENTS** se réserve le droit de faire remplacer un calculateur d'injection avec l'accord des commissaires techniques s'il y a un doute sur la conformité. Des remplacements de manières aléatoires des calculateurs d'injection pourront être effectués sur les voitures des concurrents durant la saison.

## **Art. 5 : Transmission**

### 5.1 : Boîte de vitesse

Les seules boîtes de vitesses autorisées sont celles qui étaient à l'origine dans chaque catégorie de monoplaces. Seules les voitures qui peuvent inter-changer les rapports de boîte sont autorisées à changer la pignonerie.

### 5.2 : Arbres de roue :

Libres

## **Art. 6 : Suspensions**

Toutes les pièces de suspension doivent être en acier ou en matériaux ferreux à l'exception des moyeux, ressorts, adaptateurs de moyeux, porte moyeux, roulement et bagues, coupelles de ressort, écrou de fixation, biellettes de barres anti-dévers, vis et écrous d'amortisseurs. Amortisseurs libres avec interdiction d'utiliser des corps d'amortisseur en alliage léger. Sauf spécification dans l'homologation d'origine de la voiture.

## **Art. 7 : Roues et pneumatiques**

Équipement obligatoire de pneumatiques dont la marque, les dimensions, et les types sont:

- Formule Ford Kent jusqu'à 1992 HOOSIER type VFF Hoosier France KDM Autos uniquement, avec code barre. Dimensions, pneu avant 135/545-13 & pneu arrière 165/580-13.
- Formules Ford dites "Kent modernes" devront utiliser les AVON ACB10 Formula Ford ou les pneus utilisés selon la réglementation du championnat d'Angleterre de Formule Ford moderne en vigueur.
- Formule Ford Zetec YOKOHAMA type A048 Gomme Medium Yokohama France uniquement, avec code barre. Dimension, pneu avant 170/550R13 & pneu arrière 190/580R13.

Pour la saison 2025, les pilotes Formule Ford Kent et Zetec auront la possibilité d'utiliser leurs derniers trains de pneus AVON ACB9/10. En accord avec l'ensemble des pilotes Formule Ford, 1 set de pneus neufs devra couvrir au minimum 2 meetings. En cas de crevaison ou d'un plat, le concurrent devra informer

**MOTORSPORT PASSION EVENTS** et un pneu d'occasion pourra remplacer le pneu endommagé. Les pneus pourront être pointés via les numéros du code barre afin que le nombre de set pour la saison soit respecté.

Pneus slicks/pluies **interdits** pour toutes les Formule Ford 1600cc & 1800cc.

Pour les FR/FF Atmo (Formule Ford 2000, Campus, 1600cc, 1721cc) Hoosier France KDM Autos (conseillés) avec code barre:

- FR Campus : AVANT et ARRIÈRE 200/540R13 TYPE S.
- FR 1600cc et 1721cc : AVANT 20.5/7.0 R13 TYPE MS, ARRIÈRE 22.5/8.0 R13 TYPE MS ou 200/540 R13 TYPE S.
- Formule Ford 2000, marque libre mais les dimensions d'origine devront être respectées.
- Autres marques autorisées, pneus pluies marque libre. En accord avec l'ensemble des pilotes FR/FF Atmo.

## **Art. 8 : Système de freinage**

Conforme au modèle d'origine. Le système de freinage doit comporter deux circuits indépendants (avant, arrière réalisés par deux maîtres cylindres en parallèle actionnés par un palonnier de compensation de course dont l'action doit se porter sur l'un ou l'autre des circuits en cas de fuite).

Les ensembles suivants sont :

**Conforme à la réglementation FIA.**

## **Art. 9 : Carrosserie extérieur**

Les matériaux utilisés pour la carrosserie doivent être les mêmes que ceux d'origine. Tout dispositif prévu pour accroître l'appui aérodynamique au sol est interdit sauf si prévu lors de son homologation d'origine.

## **Art. 10 : Intérieur du véhicule**

Aucune canalisation d'huile ou d'eau ne doit se trouver à l'intérieur de l'habitacle.

## **Art. 11 : Accessoires additionnels**

### **11.1 : Circuit de refroidissement moteur**

Les formes, emplacements et contenance du ou des radiateurs d'eau sont libres. Si les radiateurs d'eau sont intégrés à la carrosserie, s'ils sont alimentés par une bouche d'air ou un déflecteur, cela doit être en accord avec le règlement relatif à la carrosserie.

Les canalisations d'eau seront :

- Soit des tuyaux souples protégés par une coque d'acier s'ils sont vulnérables
- Soit des tuyaux auto-résistants à la pression et à la température

### **11.2 : Récupérateur d'huile**

Le reniflard d'huile peut être modifié ou enlevé, mais tous les reniflards doivent être reliés à un réservoir de récupération. Dans ce cas la contenance du récupérateur, qui doit être translucide, devra être de 1 litre minimum.

### **11.3 : Réservoir d'huile**

Dans le cas d'un montage d'un carter sec, le réservoir d'huile devra être entouré d'une structure déformable d'une épaisseur de 10 mm minimum s'il est situé hors de la structure principale du châssis.

### **11.4 : Le lest**

Il sera permis de parfaire le poids de la voiture par un ou plusieurs lests (max 30 kgs), à condition qu'il s'agisse de blocs solides et unitaires, fixés au moyen d'outils et offrant la possibilité d'apposer des sceaux si les commissaires le jugent nécessaire.

Les vis de fixation des lests (de forme arrondie ou CHC tête bombée dépassant le fond plat n'entreront pas en considération lors du contrôle de hauteur de caisse).

### **11.5 : Transpondeur**

Les monoplaces devront être équipées pour le chronométrage d'un transpondeur homologué pour l'épreuve considérée installé sur le côté droit ou gauche du véhicule à la hauteur de l'axe des roues avant.

## **Art. 12 : Système électrique**

Le type et l'emplacement de la batterie sont libres.

La batterie doit être enfermée dans un coffre étanche si le type contient du liquide. La batterie doit pouvoir assurer le démarrage du moteur mais une batterie additionnelle pourra être utilisée lors de la mise en route sur la pré-grille ou la ligne de départ. La batterie doit être solidairement maintenue au châssis par une fixation adéquate.

## **Art. 13 : Système d'éclairage**

Pour les monoplaces feu de signalisation de couleur rouge à LED, dirigé vers l'arrière, ou selon la réglementation F.I.A. (liste n°19, doit pouvoir être allumé par le pilote lorsque les conditions de visibilité sont réduites).

## **Art. 14 : Circuit de carburant**

### **14.1 : Réservoir d'essence**

Les réservoirs d'essence situés à l'extérieur du châssis doivent répondre aux normes F.I.A. (spécifications FT3). Les réservoirs de type FT3 sont fermement recommandés, même dans ce cas. La durée de validité est de 5 ans reconductible une fois pour une durée de 2 ans après vérification par le fabricant. La capacité des réservoirs répondant à la spécification FT3 est libre. Elle sera inférieure ou égale à 41 litres dans les autres cas. Les réservoirs in-board rigides en tôle d'aluminium soudés, revêtus d'une protection anti-feu sont admis avec mousse à l'intérieur s'ils sont inférieurs à 20 litres pour les courses inférieures à 70 km.

### **14.2 : Orifices**

Les orifices de remplissage et les bouchons ne doivent pas faire saillie hors de la carrosserie et ils doivent être situés à l'écart d'endroits vulnérables en cas de heurts. Le bouchon doit être conçu de manière à assurer un blocage effectif réduisant les risques d'ouverture accidentelle par suite d'un choc violent.

La mise à l'air libre doit:

- Déboucher à 25 cm minimum en arrière de l'habitacle.
- Être hors de contact avec le système d'allumage.
- Être muni d'un clapet anti-retour.

En aucun cas l'arceau de sécurité ne pourra être utilisé comme canalisation du système de mise à l'air libre des réservoirs.

### 14.3 : Canalisations

Les canalisations seront métalliques ou en tuyau souple armé tressé d'acier ou de tissu intérieur/extérieur résistant à la pression et à la température. Il est interdit de passer une canalisation d'essence/huile dans l'habitacle (voir définition de l'habitacle).

### 14.4: Carburant

Le carburant utilisé sera uniquement le SP98 du commerce sans quelconque additif.

## **Art. 15 : Sécurité**

### 15.1 : Pilote

Se référer au tableau de sécurité de la réglementation **FFSA & FIA** en vigueur.

### 15.2 : Arceau de sécurité

Il est obligatoire. Il doit avoir une hauteur minimale, mesurée dans l'axe de l'épine dorsale du pilote de 92 cm et dans tous les cas, dépasser d'au moins 5 cm le casque du pilote assis normalement dans la voiture. Le montage d'un arceau au niveau du tableau de bord est particulièrement recommandé.

### 15.3 : Rétroviseurs

La vision vers l'arrière doit être assurée par 2 rétroviseurs efficaces placés de chaque côté de la carrosserie.

### 15.4 : Extincteur

Un extincteur « système embarqué » dégoupillé ou boîtier « armé » en cours de validité selon la liste technique FIA n°16. Avec un sticker "E" homologué.

### 15.5 : Cloison pare-feu

Une cloison pare-feu métallique est obligatoire entre l'habitacle et le compartiment moteur.

### 15.6 : Coupe-circuit

Présence obligatoire d'un coupe circuit manoeuvrable aussi bien par le pilote sanglé à bord que de l'extérieur et signalé par un autocollant réglementaire indiquant sa localisation avec les stickers Coupe circuit homologué.

### 15.7 : Feu de signalisation

Un feu de signalisation de couleur rouge à LED, dirigé vers l'arrière, ou selon la réglementation F.I.A. (liste n°19, doit pouvoir être allumé par le pilote lorsque les conditions de visibilité sont réduites).

### 15.8 : Appuie-tête

La présence d'un appuie-tête est obligatoire.

### 15.9 : Roues et pneumatiques

Les valves des pneumatiques devront être équipées de bouchons à tout moment de l'épreuve. Les pneus neufs ne sont pas obligatoires pour toutes les monoplaces, le concurrent s'engage en revanche à ce que l'usure de ses pneumatiques puissent couvrir l'intégralité du meeting. Surtout pour les Formules Ford (Kent et Zetec qui utilisent des pneus à dessins par temps sec ou pluvieux).